

437

S. J. 239-3

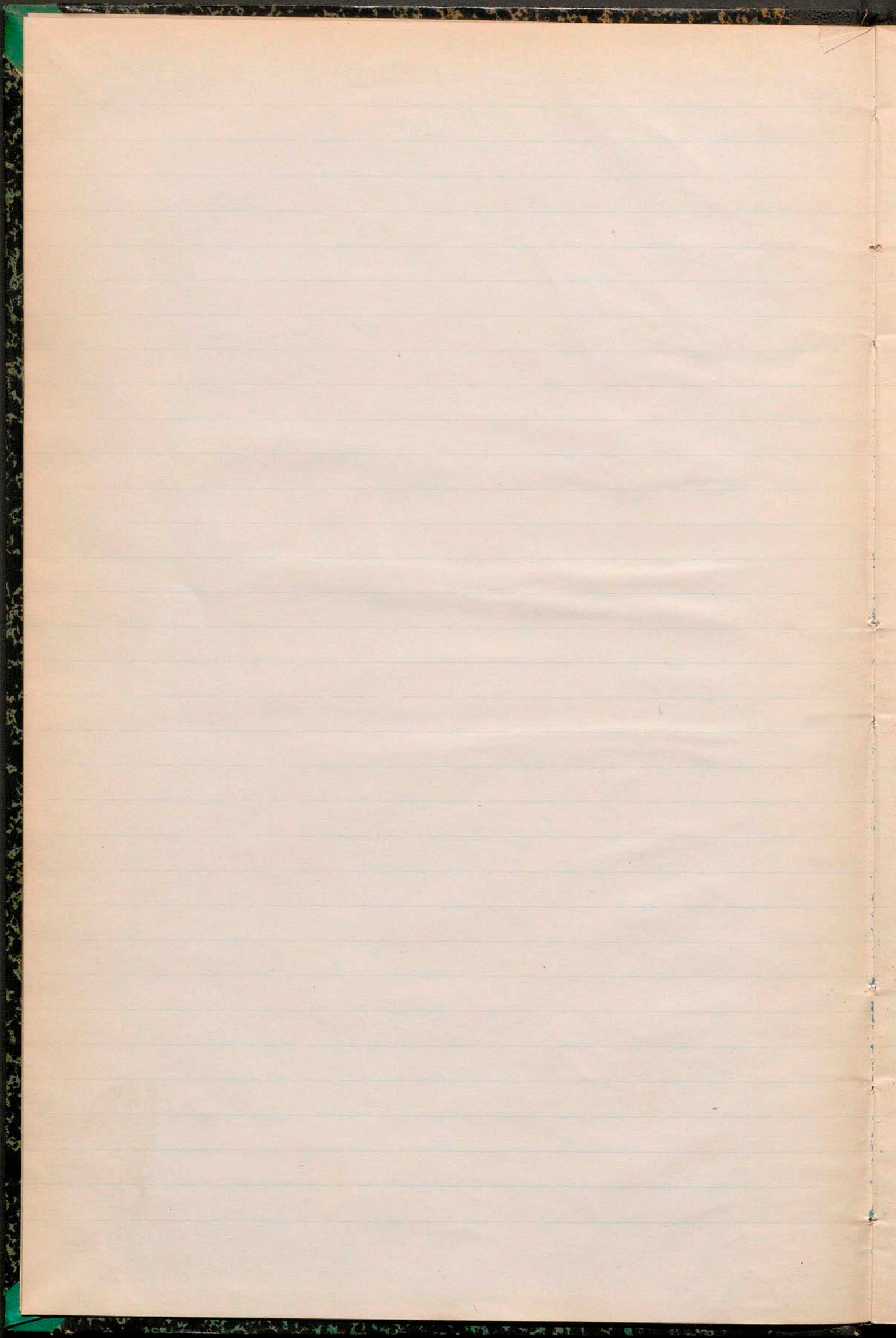
— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen : 1° du projet de loi portant approbation de la **Convention** signée à la Haye, le 12 juin 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Norvège, pour régler les conflits de lois et de juridictions relatifs à la tutelle des mineurs ; 2° du projet de loi portant approbation de la **Convention** pour régler les conflits de lois en matière de mariage, conclue, le 12 juin 1902, à la Haye, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse ; 3° du projet de loi portant approbation de la **Convention** signée à La Haye, le 12 juin 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse, pour régler les conflits de lois et de juridictions en matière de divorce et de séparation de corps. (N^{os} 218, 219, 220, année 1903).

(Nommée le 22 octobre 1903.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : LOUIS LEGRAND.
2^e — GOURJU.
3^e — LELIÈVRE.
4^e — FÉLIX MARTIN.
5^e — Baron DEMARCAY. *Secrétaire*
6^e — LÉOPOLD THÉZARD. *Rapporteur*
7^e — Baron DE COURGEL.
8^e — LÉONCE DE SAL. *Président*
9^e — JOUFFRAULT.



1

Seance du Mardi 27. oct 1903

President M. de Sal

Secrétaire M^r Demareny

M. Gourju et Chevard. exposent brièvement leurs
sentiments sur les projets qui nous sont soumis

M^r Demareny
M. Chevard accepte les fonctions de Rapporteur

Le President

Le Secrétaire

L. de Sal

M^r Demareny

Seance du 18 Janvier 1904.

M. Chevard donne lecture de son rapport
qui est adopté.

Le President

Le Secrétaire

L. de Sal

M^r Demareny

Indications de service.

47

Le port est gratuit.

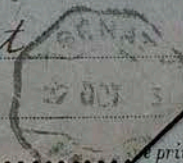
Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

N° _____

Timbre à date.

premier
indique
Dans les
méros d'ordre

Télégramme.
Justice Sénat
Paris



L'État n'est soumis
la voie télégraphique.

privée par

A DÉCHIRER.

Pour Paris de Versailles N° 4363 Mots 16 Dépôt le _____ à 10 h. _____ m. du _____

Excuses de ne pouvoir assister à Commission
travaux internationaux (Geneva Bureau)

Legrand

Indications de service.

47

premier
indiqué
Dans les
numéro d'ordre

L'État n'est soumis
la voie télégraphique. (Loi du 10 août 1850, art. 23.)

Cap. domicile
Le port est gratuit.

Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

Télégramme.

Senat Paris

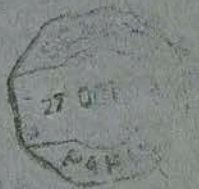
Président Commission Convention

Int. le Maréchal

Le privé par

N° _____

Timbre à date.



Pour Paris de Athis Mons N° 324 Mots 24 Dépôt le _____, à 9 h. 1/2 m. du _____

Retenu hors Paris aujourd'hui m'excuse Paris mes collègues ne
pourrais pas assister séance commission

Council